



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE LA COORDINATION DE  
L'ACTION GOUVERNEMENTALE

08 BP 755 Cotonou  
BÉNIN  
Tél.: +229 21 30 49 61  
mdc.secdc@gouv.bj  
www.developpement.gouv.bj

DIRECTION GENERALE DE LA COORDINATION ET DU SUIVI DES ODD  
(DGCS-ODD)  
FORUM NATIONAL SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
(FNODD)

APPEL A CANDIDATURES POUR LA PARTICIPATION AUX EXAMENS  
LOCAUX VOLONTAIRES (ELV), EDITION 2025 AU BENIN

FEVRIER 2025

✍

## CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 2030, la communauté internationale reconnaît le rôle prépondérant des collectivités territoriales et décentralisées. Conformément à la déclaration du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) de 2019, il a été lancé un appel à « renforcer l'action locale pour accélérer la mise en œuvre des ODD ». Dans la même optique les conclusions de la sixième session du Forum Régional Africain pour le Développement Durable (FRADD), tenue en 2020 stipulent que les examens locaux volontaires (ELV) sont des outils importants pour un engagement et une mobilisation multipartites significatifs afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063.

Le Bénin, à l'instar des pays africains, a organisé du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023, la première édition du Forum National sur les Objectifs de Développement Durable (FNODD). Lors de cette première édition, il a été recommandé que l'organisation soit désormais biennale. Ainsi, le Gouvernement du Bénin à travers le Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale envisage d'organiser la deuxième édition du Forum National sur les ODD (FNODD) qui serait enrichie par la contribution des foras interdépartementaux sur les Examens Locaux Volontaires (ELV) au cours de cette année

### I. PRINCIPES REGISSANT LES EXAMENS LOCAUX VOLONTAIRES

Huit (08) principes régissent l'élaboration des rapports d'ELV et sont déclinés dans le guide d'élaboration des examens locaux volontaires. Il s'agit de : (i) démarrer les examens locaux avec les contributions de chaque commune ; (ii) mettre l'accent sur le niveau atteint et la voie à suivre ; (iii) présenter les priorités locales ; (iv) réaliser les ELV en tant que processus et non seulement un produit ; (v) identifier les sources de données ; (vi) promouvoir un engagement

multipartite ; (vii) intégrer les trois (03) dimensions du développement ; (viii) renforcer le lien entre les objectifs locaux et nationaux.

Chaque commune met en lumière les progrès accomplis au niveau de ses cibles spatialisées, les lacunes constatées et élabore une feuille de route pour les cinq ans restants. La commune met également l'accent sur les priorités locales, la production des données et offre la possibilité de mobiliser des ressources tant sur le plan national qu'au niveau international. Les communes doivent tenir compte du principe « ne laisser personne de côté » dans la planification, des trois (03) dimensions du développement (social, économique et environnement) et d'un meilleur alignement de la planification locale avec les stratégies nationales.

## II. PROCESSUS DE CHOIX DES COMMUNES

Les communes volontaires adressent leurs demandes de candidature au Ministère en charge du Développement à travers la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable (DGCS-ODD). Cette deuxième édition verra la participation de toutes les communes volontaires et candidates.

En prélude à cette édition, il se peut qu'il y ait l'organisation de foras départementaux. Au cas où le calendrier et les financements le permettront, trois (3) foras interdépartementaux pourraient être organisés : un à Parakou pour les communes du septentrion, un à Bohicon pour les communes du centre et un à Porto-Novo pour les communes du sud. Par grande zone définie (Septentrion, Centre et Sud) trois (03) communes seront sélectionnées selon des critères bien définis par un jury constitué à cet effet pour présenter leur rapport au cours du FNODD à Cotonou. Ce jury est composé d'experts d'organismes nationaux ou du Système des Nations Unies, de cadres et responsables de la DGCS-ODD ou d'autres structures du MDC (Cabinet du ME).

Enfin, toutes les communes candidates sont invitées à prendre part au FNODD mais seules les neuf (09) sélectionnées par les jurys seront invitées à présenter leur rapport ELV au cours dudit FNODD.

Le FNODD se tiendra à Cotonou suivant un agenda qui couvrira la semaine des ODD.

### **III. PERIODE DE DEPÔT DE CANDIDATURE**

Elle s'étend du lundi 03 mars au vendredi 21 mars 2025 et la liste des communes candidates éligibles sera publiée, le vendredi 28 mars 2025.

### **IV. ADRESSE DE DEPÔT DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature conformément au formulaire ci-joint seront déposés sous plis fermé au secrétariat de la DGCS-ODD, sise au 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble Espace DINA à Saint Michel (Cotonou) ou par courriel aux adresses mail ci-après : [asevoh@gouv.bj](mailto:asevoh@gouv.bj) ; [dpadonou@gouv.bj](mailto:dpadonou@gouv.bj) et [tmavoha@gouv.bj](mailto:tmavoha@gouv.bj) au plus tard, le vendredi 21 mars 2025, à 17 heures.